

CONVENTION COMPLÉMENTAIRE

Entre

Worldline Suisse S.A.

Hardturmstrasse 201
8005 Zürich
(Ci-après „Worldline“)

et

Membre de

florist.ch



Nom

Rue

Location

(ci-après le «partenaire affilié»)

Numéro de partenaire affilié Worldline: **PID**

TABLE DES MATIÈRES

1	GÉNÉRALITÉS.....	3
2	CONVENTION PRINCIPALE.....	3
3	CONDITIONS SPÉCIALES.....	3
3.1	CONDITION DU COMMERCE DE PRÉSENCE «MODÈLE BLENDED».....	3
3.2	CONDITIONS DU COMMERCE DE DISTANCE «MODÈLE BLENDED».....	4
4	DETERMINATION DES CONDITIONS	4
5	COMMISSION MINIMALE	4
6	MODIFICATION DES CONDITIONS UN CAS DE CHANGEMENT DE VOLUME.....	4
7	DYNAMIC CURRENCY CONVERSION – DCC	4
8	CONDITIONS SPECIALES POUR LES TERMINAUX	5
8.1	CONDITIONS SPÉCIALES POUR L'ACHAT DE TERMINAUX	5
8.2	CONDITIONS SPECIALES POUR LA LOCATION DE TERMINAUX	5
9	PACKS DE SERVICES POUR TERMINAUX	6
10	CONFIDENTIALITE	7
11	DIVULGATION D'INFORMATIONS À FLORIST.CH	7
12	ENTREE EN VIGUEUR, DUREE ET RESILIATION DE LA PRESENTE CONVENTION.....	7
13	CONSEQUENCES DE LA RESILIATION DE LA PRESENTE CONVENTION COMPLEMENTAIRE	8

1 Généralités

Le partenaire affilié a conclu une «convention-cadre pour le paiement sans numéraire» avec Worldline. Le partenaire affilié est membre de **florist.ch** et a donc la possibilité de bénéficier des conditions prévues dans la «convention relative aux les conditions spéciales» conclue entre Worldline et **florist.ch**

2 Convention principale

La convention-cadre relative à l'acceptation des moyens de paiement sans numéraire et tous les éléments constitutants prévalent sur la présente convention complémentaire, sauf en ce qui concerne les conditions spéciales. Sauf convention contraire, la liste actuelle des prix et des services s'applique.

[Tableau de prix pour le commerce de présence](#) [Tableau pour le commerce de distance](#)

3 Conditions spéciales

Pour l'acceptation des moyens de paiement ci-après, les conditions suivantes s'appliquent au partenaire affilié sur la base du bouquet de prestations conclu dans la convention avec **florist.ch**.

Taux de commission pour les transactions par cartes de crédit/débit EMV/ep2
«Merchant categories»: MCC 5992 Boutiques de fleurs et MCC 5261 Garderies

3.1 Condition du commerce de présence «Modèle Blended»

Chiffre d'affaires CHF (par an)	Mastercard/ Visa
Bis 50'000 CHF	1.35%
> 50'000 CHF - 250'000 CHF	1.20 %
> 250'000 CHF - 500'000 CHF	1.10 %
> 500'000 CHF	individuell

Moyen de paiement	Taux de commission
Visa Debit /VPAY	0.60% + 0.05 CHF
Debit Mastercard	0.45% + 0.05 CHF
Maestro CH	CHF 0.16
TWINT	0.85%
Maestro Int.	CHF 0.16 + 1.20%
Diners/Discover; JCB, Union Pay	2.00%
Alipay, WeChat Pay	1.80%

3.2 Conditions du commerce de distance «Modèle Blended»

Chiffre d'affaires CHF (par an) Mastercard/Visa	Commerce électronique sécurisé - Taux de commission
Bis 50'000 CHF	1.35%
> 50'000 CHF - 250'000 CHF	1.20%
> 250'000 CHF - 500'000 CHF	1.10%
> 500'000 CHF	individuell

Chiffre d'affaires par an (CHF) Débit Mastercard/Visa Débit/VPAY Int.	Commerce électronique sécurisé - Taux de commission
À 500'000 CHF	1.30%
> 500'000 CHF - 1'000'000 CHF	1.15%
> 1'000'000 CHF	1.05%

Moyens de paiement	Commerce électronique sécurisé - Taux de commission
Diners/Discover	2.20%
UnionPay	2.20%
Alipay	2.00%
Maestro Int.	1.20%
TWINT	1.10%

4 Détermination des conditions

Les conditions relatives aux cartes de crédit sont déterminées sur la base du volume cumulé des transactions par carte de crédit sur la période de l'année civile précédente.

Les conditions relatives aux cartes de débit sont déterminées sur la base du volume cumulé des transactions par carte de débit sur la période de l'année civile précédente.

5 Commission minimale

Contrairement à la liste des prix et des prestations, la commission minimale s'élève à CHF 0.10 pour tous les moyens de paiement.

Il n'y a pas de frais minimum pour les transactions avec VPAY, Maestro, Visa Debit et Mastercard Debit.

6 Modification des conditions un cas de changement de volume

En cas de changement de volume, le reclassement a lieu une fois par an à la demande du client, en mai de chaque année, sur la base des chiffres d'affaires des 12 mois précédents. Le remboursement rétroactif est exclu.

7 Dynamic Currency Conversion – DCC

Le remboursement DCC est de 1.00 % par transaction convertie.

8 Conditions spéciales pour les terminaux

8.1 Conditions spéciales pour l'achat de terminaux

Modèle	Prix d'achat	Coûts pack de service « Pro » par an
DX 8000 Terminal mobile Android avec imprimante	CHF 750.-	CHF 180.-
Lane 5000 Terminal fixe pour intégration à la caisse	CHF 690.-	CHF 180.-
Desk/5000 Compact Terminal fixe - indépendant	CHF 750.-	CHF 180.-
Desk/5000 Autonom terminal avec une unité client et une unité consommateur	CHF 950.-	CHF 180.-
Link/2500	CHF 199.-	CHF 80.-*

Lors de l'achat d'un terminal, la conclusion d'un pack de services est obligatoire.

*Pour le Link/2500, seul le pack de services "Light" est proposé.

Celui-ci comprend l'exploitation du système, la hotline gratuite, le journal des transactions et la mise à jour du logiciel.

Les membres de **florist.ch** reçoivent le pack de services "Pro" lors de l'achat du terminal au prix du pack de services "Comfort" pour 180 CHF par an.

8.2 Conditions spéciales pour la location de terminaux

Lors de la conclusion d'un nouveau contrat de location de terminal, les trois premiers mois de loyer sont offerts.

Modèle	Loyer mensuel, y compris. Paquet de services « Comfort »	Loyer mensuel, y compris. Pack de services «Pro»
DX 8000 Terminal mobile Android avec imprimante	CHF 42.-	CHF 60.-
Lane 5000 Terminal fixe pour intégration à la caisse	CHF 39.-	CHF 57.-
Desk/5000 Compact Terminal fixe - indépendant	CHF 42.-	CHF 60.-
Desk/5000 Autonom terminal avec une unité client et une unité consommateur	CHF 49.-	CHF 57.-

9 Packs de services pour terminaux

	Light*	Comfort	Pro
Exploitation du système	•	•	•
Hotline gratuite	•	•	•
Journal des transactions	•	•	•
Mise à jour du logiciel	•	•	•
Dépannage		Envoi par courrier	Sur place dans les 24 h les jours ouvrables
Extension de garantie			•
Mise en service et instruction sur place			•
Changement de site			•

*valable uniquement pour les terminaux d'achat

Exploitation du système

- Nous veillons au maintien du fonctionnement des systèmes nécessaires au traitement des transactions par carte.

Hotline gratuite 7 x 24 heures

- Notre équipe d'assistance vous aide à répondre à toutes vos questions sur le terminal de paiement - gratuitement, 24 heures sur 24, 365 jours par an.

Journal des transactions

- Le journal des transactions vous permet d'avoir une vue d'ensemble de vos transactions sans numéraire avec les moyens de paiement acceptés au point de vente (POS) et dans la boutique en ligne. Vous recevez chaque jour par e-mail le bouclage journalier clairement structuré.

Mise à jour du logiciel

- Dès qu'un logiciel actualisé est disponible, il est automatiquement installé sur votre terminal. Nous garantissons ainsi que votre terminal est toujours à la pointe du développement logiciel et qu'il répond aux normes de sécurité les plus élevées.

Dépannage :

- Envoi par courrier

Vous envoyez l'appareil défectueux et vous le recevez en retour par la poste, réparé et révisé.

- Sur place dans les 24 heures les jours ouvrables

Du lundi au samedi (08:00 - 18:00), vous bénéficiez d'un dépannage sur place dans les 24 heures. Que ce soit par le biais d'une réparation ou d'un terminal de remplacement.

Extension de garantie

- La garantie étendue couvre toutes les pannes et tous les défauts, à l'exception du vandalisme, du vol, de la perte et des dommages intentionnels.

Mise en service et instruction sur place

- Un technicien de service installe le terminal de paiement sur place et le met en service (rendez-vous à convenir par téléphone).
Il vérifie et teste, dans la mesure du possible, les moyens de paiement et les prestations supplémentaires mis en ligne pour vous et s'assure ainsi de leur bon fonctionnement.
- Vous et votre personnel de vente recevez sur place une formation détaillée sur l'utilisation du terminal de paiement avec toutes ses particularités et les prestations supplémentaires qui sont mises en ligne pour vous.

Changement de site

- Si votre magasin dispose de plusieurs sites, les terminaux de paiement peuvent être déplacés au sein de vos sites sans frais supplémentaires.

10 Confidentialité

Soumises au sceau de la confidentialité, cette convention complémentaire et les conditions spéciales accordées au partenaire affilié ne doivent pas être rendues accessibles à des tiers.

11 Divulgence d'informations à Florist.ch

La partie contractante autorise expressément le Worldline à communiquer au **florist.ch** les conditions du présent accord complémentaire ainsi que les ventes réalisées dans le cadre de cet accord complémentaire.

12 Entrée en vigueur, durée et résiliation de la présente convention

La présente convention spécifique entre en vigueur dès sa signature par le partenaire affilié.

La durée de la présente convention complémentaire est limitée à la durée de la «convention relative aux conditions spéciales».

La présente convention complémentaire est réputé résiliée ou dissoute dans les cas suivants:

- Si **florist.ch** ou Worldline résilient la « convention relative aux conditions spéciales »
- Si le partenaire affilié se retire de **florist.ch**
- Si Worldline ou le partenaire affilié résilient la « convention-cadre relative à l'acceptation des moyens de paiement sans numéraire »

13 Conséquences de la résiliation de la présente convention complémentaire

Si la lettre annexe est annulée suite à la résiliation de la «convention relative aux conditions spéciales» entre Worldline et **florist.ch** ou si le partenaire affilié se retire de **florist.ch**, les conditions spécifiées dans la «convention relative à l'acceptation de moyens de paiement sans numéraire» sont à nouveau intégralement applicables.

Lieu, Date: _____

Lieu, Date: _____

signature en bonne et due forme du partenaire affilié

signature en bonne et due forme du partenaire affilié

Nom en caractères d'imprimerie

Nom en caractères d'imprimerie

Veillez envoyer toutes les pages de la convention remplie et signée à :

sideletter_onb.ch@worldline.com